

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2008

COUR DES COMPTES ET CHAMBRES RÉGIONALES DES COMPTES - (n° 742)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 18

présenté par
M. Ciotti

ARTICLE 11

Dans l'alinéa 4 de cet article, substituer aux mots :

« procureur général »

les mots :

« représentant du ministère public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination rédactionnelle.